



FEUILLE DE ROUTE DE L'UE AU BURUNDI POUR SON ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PERIODE 2015 - 2017

Introduction

La "Feuille de Route de l'UE" pour son engagement avec les Organisations de la Société Civile (OSC) au Burundi pour la période 2015-2017 est un document stratégique élaboré conjointement par la Délégation de l'UE et les Etats membres de l'UE au Burundi. En se basant sur une analyse circonstanciée de la situation de la société civile burundaise (cadre légal, degré de participation dans les activités publiques, niveau de transparence, redevabilité et gouvernance interne, etc.), la Délégation de l'UE a identifié les forces et faiblesses des organisations de la société civile locale, ses principaux défis et les opportunités de changement. Pour réaliser ce diagnostic, la Délégation de l'UE a consulté largement les organisations de la société civile burundaises actives dans différents domaines de la vie du pays afin de mieux connaître leurs préoccupations. Cela lui a permis d'établir des priorités spécifiques visant à améliorer le contexte dans lequel évolue la société civile burundaise, sa participation aux cadres de dialogue existants, et ses capacités en termes organisationnels et institutionnels comme ses capacités d'intervention et de gouvernance interne.

Priorités

Sur base de l'analyse réalisée, la Délégation de l'UE a proposé les priorités suivantes pour son appui à la société civile burundaise:

PRIORITE 1: Environnement propice pour les OSC

- 1.1. Appui à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des OSC.
- 1.2. Appui à la mise en place de cadres de concertation Gouvernement-OSC (notamment ce qui est prévu par la loi).
- 1.3. Renforcement de la crédibilité des OSC de toutes tendances et secteurs auprès du Gouvernement.

PRIORITE 2: Participation des OSC dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques

- 2.1. Appui à la mise en place et au fonctionnement de collectifs formels et de plateformes informelles de concertation entre OSC sur les grandes thématiques couvertes par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et encouragement à participer productivement dans les Groupes Sectoriels.
- 2.2. Renforcement des capacités techniques des OSC sur les questions thématiques et de suivi budgétaire des politiques publiques.

2.3. Appui aux partenariats et synergies entre OSC et autorités publiques (et ou secteur privé) dans la mise en œuvre des politiques publiques.

PRIORITE 3: Renforcement des capacités des OSC

- 3.1. Amélioration du niveau de connaissance des OSC entre elles, sur leurs compétences, capacités et leur rôle en tant qu'acteurs de développement auprès des autorités publiques, de la population et des PTF.
- 3.2. Appui au renforcement de la gouvernance interne et de la redevabilité des OSC.
- 3.3. Appui au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OSC.

La Délégation de l'UE et les Etats Membres de l'UE au Burundi se sont engagés à travailler concrètement sur ces priorités, que cela soit au travers des échanges avec la société civile locale, du dialogue politique avec le Gouvernement ou encore au travers d'actions et projets spécifiques sur le terrain.

Les "Feuilles de Route" de l'UE pour la société civile, un exercice en cours dans tous ses pays partenaires

L'UE développe une "Feuille de Route" définissant le cadre de son engagement avec la société civile dans tous les pays tiers. Il s'agit d'une initiative conjointe entre l'UE et ses Etat Membres qui cherchent à consolider leur partenariat avec la société civile et la renforcer en tant qu'acteur du développement.